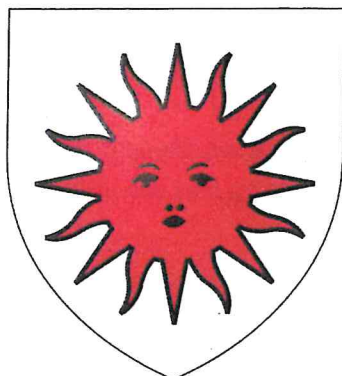




Mairie de Soleilhas
59 rue Clastre
04120 SOLEILHAS
04.92.60.42.87
contact@mairiesoleilhas.fr

ARRETE MUNICIPAL N°2023 01

Permission de voirie pour travaux Tranchée GC pour la Fibre

Le Maire de la commune de Soleilhas, Jean-Pierre LOMBARD, arrête :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales

et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6, L.2215-4 et L.22215-5

Vu le Code de la Route

et notamment les articles L.411-1 à L.411-11, L.113-2, L.115-1 à L.116-8, L.123-8, L.131-1 à L.131-7

Vu la demande présentée par l'entreprise **AZURCONNECT-TECHNOLOGIES** par le CERFA 14023 en date du 20/02/2023, au bénéfice de **XPFIBRE**

Considérant qu'en raison des travaux portant sur la voirie, soit une tranchée pour une réparation/installation sur le réseau téléphonique et/ou fibre et la création de 2 chambres télécoms sur le domaine communal avec création d'un réseau souterrain (longueur totale avec la route départementale 3521ml) : **route communale VC12 du col de St Barnabé au PT51009 et rue Marie-Madeleine au PT48724** (cf plan en annexe),

Considérant qu'il appartient à l'entreprise **AZURCONNECT-TECHNOLOGIES** de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public et des usagers,

Considérant que **la circulation et le stationnement doivent être adaptés :**

À partir du 13/03/2023 et pendant 180 jours

ARRETE 2023-1 :

ARTICLE 1 : la circulation et le stationnement seront adaptés, route communale VC12 du col de St Barnabé au PT51009 et rue Marie-Madeleine au PT48724, pendant la durée des travaux dans la période du **lundi 13 mars 2023 et pour une durée de 180 jours.**

ARTICLE 2 : la signalisation appropriée, tant avancée que de position est de la responsabilité de l'entreprise **AZURCONNECT-TECHNOLOGIES** qui réalise les travaux. Elle sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise **AZURCONNECT-TECHNOLOGIES**. La signalisation sera posée sur des panneaux amovibles. Elle sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La signalisation devra être en permanence adaptée aux différentes phases du chantier. Elle sera déposée par l'entreprise **AZURCONNECT-TECHNOLOGIES** chargée des travaux, dès qu'elle n'aura plus son utilité.

ARTICLE 3 : RESPECT ET INTEGRITE DU DOMAINE PUBLIC

Par ailleurs, l'autorisation d'occupation du domaine public est accordée sous réserve du respect de l'intégrité des sols, des réseaux, du mobilier urbain compris dans l'emprise de l'autorisation. Une attention particulière devra être portée aux réseaux Eau, Assainissement et Électricité existants notamment rue Marie-Madeleine. L'entrepreneur prendra toutes les précautions afin de limiter les chutes de matériaux, et les dégâts sur les voies publiques empruntées par son matériel.

Les opérations de nettoyage consécutives à l'occupation du domaine public sont à la charge du pétitionnaire. En cas d'anomalie ou de dégâts sur les réseaux, la Commune de Soleilhas se réserve le droit de facturer les opérations de remise en état ou de nettoyage nécessaires.

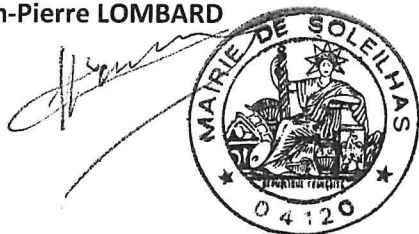
ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera notifié à la population de Soleilhas par affichage aux lieux habituels et également affiché à chaque extrémité du chantier.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Castellane.
- L'entreprise concernée

Fait à Soleilhas, le 23 février

Le Maire,
Jean-Pierre LOMBARD



GC A CRÉER

GC LIST = 840

Dossier d'étude opérateur :	SFR / ACT
N° de commande FCI :	
Commune concernée :	DEMANDOLX - DEPART 04

L'opérateur est réputé avoir aiguillé la conduite aux 2 extrémités et s'être assuré, en utilisant les techniques appropriées, que la conduite n'est pas bouchée

SRO-BPI--12197279

ZAPM 02

Rue Marie Madeleine, 04120
Soleilhas

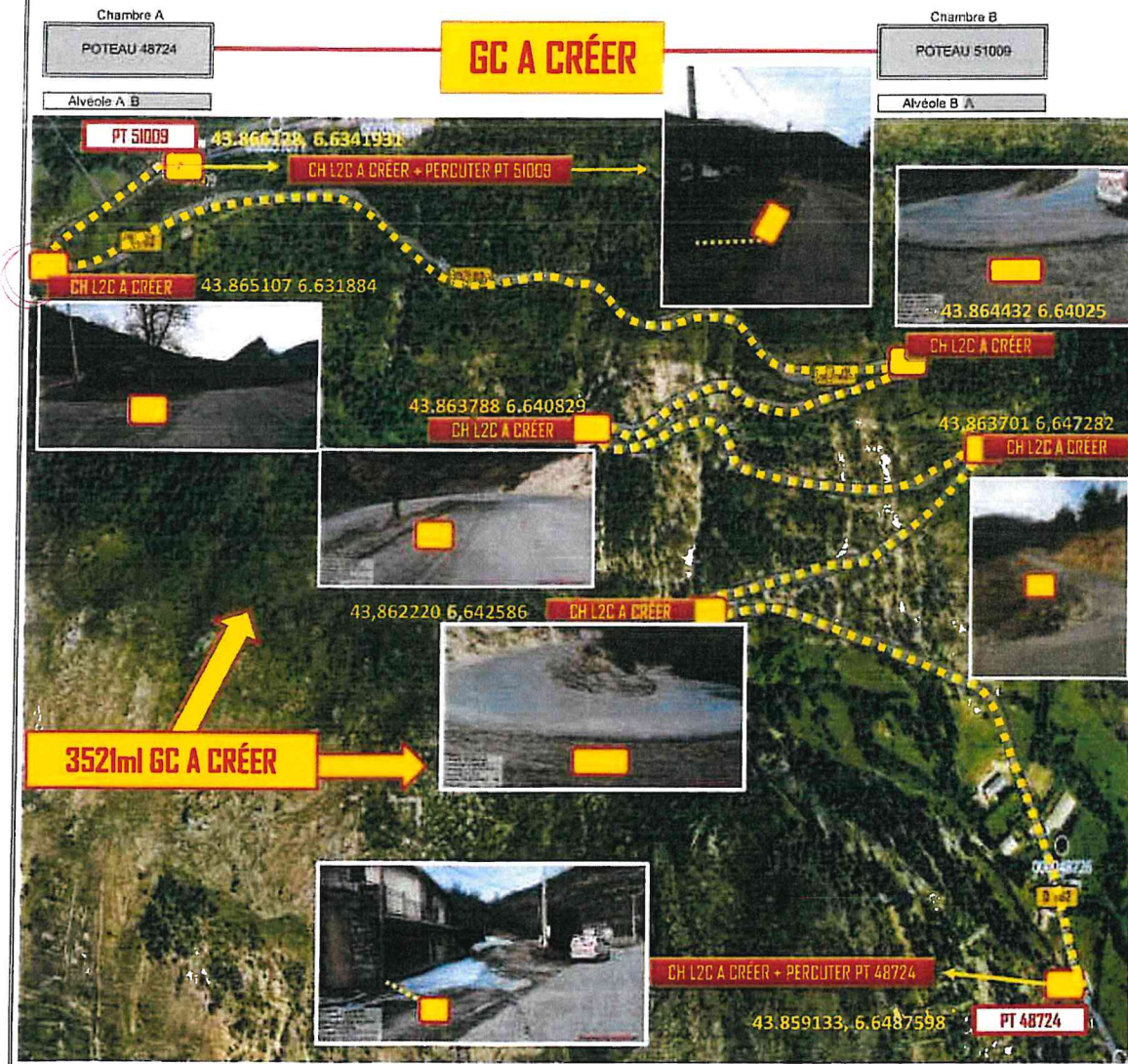
Interlocuteur technique à contacter en cas de besoin			
Nom :	João SILVA	Fonction :	CHEF DE CHANTIER
Société :	AZUR CONNECT TECHNOLOGIES		
Téléphone :		Mobilité :	07.68.75.63.51
Email :	jo.silva@azurconnect.fr		

Adresse de la chambre A :
Rue Marie Madeleine, 04120 Soleilhas

Adresse de la tranchée à envisager
04120 Soleilhas

Adresse de la chambre B :
Route De Vauplane, 04120 Soleilhas

GC A CRÉER ENTRE POTEAU 48724 ET POTEAU 51009



AIGUILLAGE	DATE:	CRVT FAIT PAR:	DATE:	VERIFIÉ PAR:	DATE:	NLR

PT poteau



Ministère chargé
des transports

Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14023*01

Le demandeur

Particulier ☐ service public ☐ maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ entreprise ☒

Nom : Prénom :
Dénomination : AZURCONNECT-TECHNOLOGIES Représenté par : Mr SOUSA BRUNO
Adresse Numéro : 43 Extension : Nom de la voie : Rue de la Lauzière ZA de la Lauzière
Code postal : 05230 Localité : La Batie Neuve Pays : France
Téléphone : 0627597361 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : i.lamourette@azurconnect.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : XPFIBRE Prénom :
Adresse Numéro : 389 Extension : Nom de la voie : Avenue du club hippique
Code postal : 13097 Localité : Aix en provence Pays :
Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : permissions-voirie-ftth@xpfibre.com

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° D102 Voie communale n° X
Hors agglomération ☒ En agglomération ☐
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : 22 + 165 Point de Repère (PR) routier de fin d'application : 25 + 500
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : D102/Rue du col de St Barnabé /rue Marie Madeleine
Code postal : 04120 Localité : Soleilhas
Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) :
Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ☐ ⁽¹⁾

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐
En retrait de l'alignement	 mètres	 mètres	 mètres

Dépôt ou Stationnement ☐ ⁽²⁾ Saillie ou Surplomb ☐ ⁽²⁾ Aménagement d'accès ☐ ⁽²⁾ Ouvrages divers ☐ ⁽¹⁾

Station service ☐ Renouvellement ☐ Création ☐

Autres ☒ Création d'un réseau souterrain 3521 ml, pose de 7 chambres télécom

Date prévue de début d'application : 13/03/2023 Durée d'application (en jours calendaires) : 180

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers ⁽²⁾ compléter le cadre correspondant

Dépôt ou stationnement ⁽²⁾

Demande initiale ☒ Prolongation ☐ référence du permis de stationnement :

Nature du dépôt { Matériaux ☐ Benne ☐ Grue ☐ Etalage ☐
ou { Echafaudage ☐ Mobilier urbain ☐ Terrasses de café ☐ Vente le long de la voie ou sur aire de service ☐
stationnement { Autres (à préciser) ☐

Saillie ou surplomb ⁽²⁾

Largeur de la voie mètres de la saillie mètres
des trottoirs mètres Hauteur sous saillie mètres

Aménagement d'accès ⁽²⁾

Avec franchissement de fossé ☐ : Diamètre du tuyau millimètre Longueur mètres
Distance par rapport à l'axe de la chaussée mètres Nature du tuyau :
Sans franchissement de fossé ☐ Largeur de l'aménagement mètres

Ouvrages divers ⁽²⁾

Travaux sur ouvrages existants ☒ Installation nouvelle ☒

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :
Eau potable ☐ Eaux pluviales ☐ GDF ☐ Opérateurs réseaux ☒
Eaux usées ☐ EDF ☐ Autres (à préciser) ☐ :

Sous voirie		Sous accotement ou trottoirs	
Tranchée longitudinale	 mètres		 mètres
Tranchée transversale	 mètres		 mètres
Fonçage	 mètres		 mètres

Aménagement de surface ou équipements :
Stationnement ☐ Arrêt bus ☐ Passage supérieur ou inférieur ☐ Équipements de la route ☐
Autres (à préciser) ☐ :

Pièces jointes à la demande

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.

1 - Pour toute demande

Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000^{ème} ☐ Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/2 000^{ème} ☒⁽³⁾ Photos ☒

2 - Pièces complémentaires par nature de demande**2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb**

Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50^{ème} ☐

2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine

Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500^{ème} ☐ Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50^{ème} ☐

Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50^{ème} ☐

2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500^{ème} ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : ... Le : 20 02 2023

Nom : Lamourette Prénom : Isabelle Qualité : Assistante administrative

(3) Extrait cadastral ou équivalent